

Life in Quarries

POST-PROJET ET ENGAGEMENT à LONG TERME

Sébastien Loiseau - FEDIEX

POST-PROJET

Etat initial du site

Objectif:

Définition des enjeux biologiques du site

- **Inventaire** initial du site carrier (Flore, libellules, amphibiens, reptiles, oiseaux);
- Collecte des **données préexistantes**.



Plan d'actions LIFE IN QUARRIES

Objectif:

Développer le potentiel d'accueil des espèces

- **Création d'habitats** propices aux enjeux en concertation avec l'exploitant;
- **Formation** du personnel à la création et la gestion des habitats.



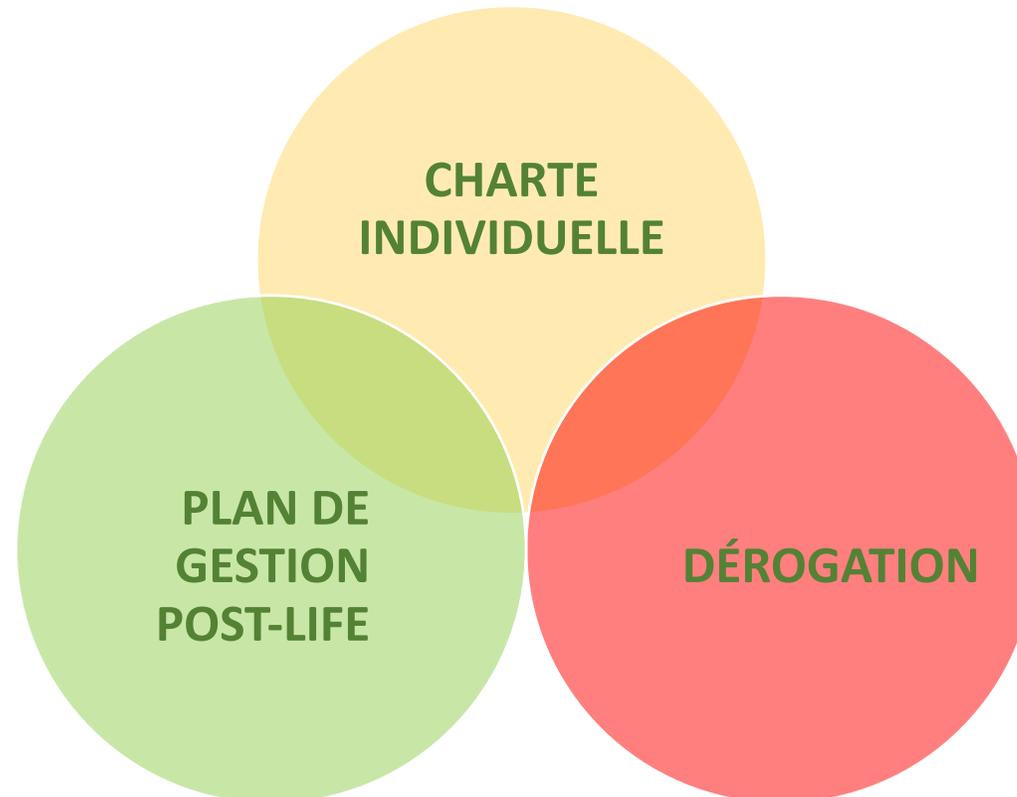
Plan de gestion post-LIFE

Objectif:

Pérenniser l'accueil des espèces cibles

- **Maintien à long-terme** des habitats propices aux espèces cibles;
- Définition de **méthodes** précises de gestion;
- **Suivi** des actions mise en place.

- **OBJECTIF** : Assurer la continuité des actions menées dans le cadre de LiQ
- **DURÉE**: au minimum 15 ans
- **Moyens pour assurer la continuité**:



- Charte individuelle

- Signataires: Région wallonne, Le carrier, Fedieux

- **Formalise l'engagement du carrier** à œuvrer au maintien et à la poursuite des actions (nature temporaire – nature permanente) en faveur de la biodiversité:

- Mise en œuvre du **Plan de gestion**

- **Suivi périodique** des actions

- Durée de la Charte: 15 ans

- Suivi annuel de la Charte

CHARTE INDIVIDUELLE RELATIVE
AU PROJET « LIFE IN QUARRIES »

ENTRE

La Région wallonne :

Représenté par son Gouvernement en la personne de Madame Céline TELLIER, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal ;

ET

Le carrier ;

Représentée par...

EN PRESENCE DE

FEDIEX scrl, fédération des industries extractives et transformations de roches non combustibles, dont le siège social est établi 7 rue Edouard Belin, 1435 Mont-Saint-Guibert ;

Représentée par le Président, Mr Stephan MILIS et l'Administrateur-délégué, Mr Michel CALOZET ;

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

A l'initiative de FEDIEX, en partenariat avec l'ULiège, Natagora et le Parc naturel des Plaines de l'Escaut, le projet LIFE IN QUARRIES [LIFE14 NAT/BE/000394] a vu le jour pour développer et pérenniser le potentiel d'accueil de la biodiversité dans les sites d'extraction en Wallonie. Ce projet bénéficie d'un co-financement par l'Union européenne, la Région wallonne, le secteur carrier et différents partenaires.

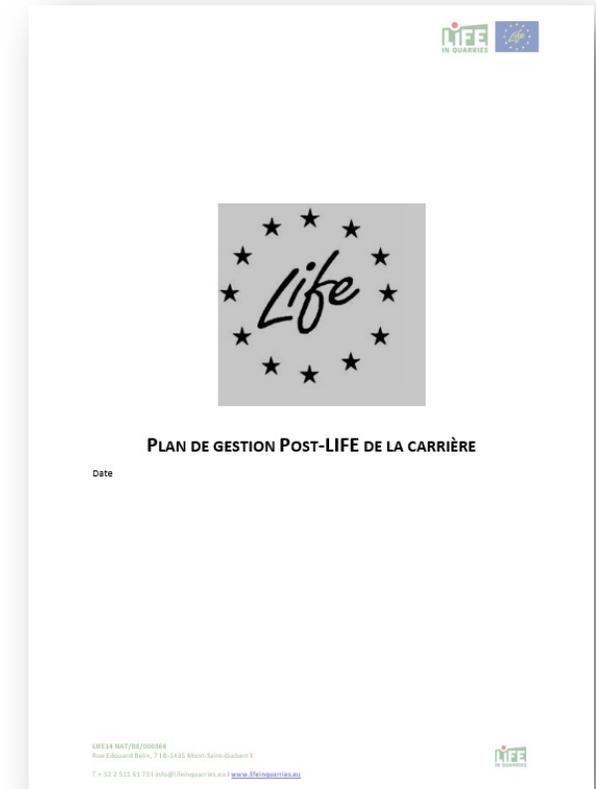
L'objectif du projet LIFE IN QUARRIES est de mettre en œuvre des mesures de gestion de la biodiversité au moment de l'exploitation et non pas uniquement dans le cadre du réaménagement des carrières.

- Plan de gestion Post-LIFE

- Contient:

- Le **descriptif** du site
- Les **engagements/objectifs** spécifiques pour chaque action (nature temporaire/nature permanente)
- Les **critères** de validité de chaque action:
 - Suivi minimum
 - Vérification de la fonctionnalité
- Des **recommandations**
- Les **réalisations** actuelles et des **propositions** futures

- Durée: 15 ans



- Plan de gestion Post-LIFE

- Suivi du plan de gestion:

- Annuel:

- réalisé par le **carrier**
 - sur base d'indicateurs permettant **d'évaluer la structure et la fonctionnalité** des habitats
 - intégré à l'application **Ambres** qui génère automatiquement un rapport
 - **Rapport annuel** synthétique transmis au DNF

- Quinquennal:

- **inventaire biologique complet** réalisé par un **organisme spécialisé**
 - permet d'évaluer l'**adéquation du plan de gestion:**
 - réponse biologique
 - identification des nouveaux enjeux
 - évolution du périmètre
 - modification du plan d'exploitation

- Evolution du plan de gestion:

- Sur base des rapports de suivi
 - Comité de suivi POST-LIFE

• Dérogation anticipée

- Gestion **dynamique** de la biodiversité: Gestion **intégrée** de l'**exploitation d'une carrière** en activité avec des **mesures de préservation, de gestion et de restauration dynamiques** d'espèces et d'habitats
- Nouvelle approche de développement de la biodiversité → **Nouvelle approche** de gestion administrative et légale
- Potentiel de co-développement de la biodiversité et de l'activité industrielle → **dérogation anticipée** afin de garantir la légalité des opérations de gestion dynamique proposées dans le **Plan de gestion**
- Ne vise **que les éléments** de nature permanente additionnelle et temporaire **créés dans le cadre du Plan de gestion**

Wallonie
environnement
SPW

Date :
Page 1 sur 2

1 Vote demande → 2 Note accusé de réception et/ou demande de renseignements complémentaires → 3 Note décision

Objet : **Vote demande de dérogation concernant la carrière**

Monsieur,

Vous trouverez en annexe, la dérogation relative à l'objet mieux identifié sous rubrique.

J'attire votre attention sur le fait que cette dérogation est octroyée sous réserve du respect de certaines conditions.

En outre, il vous est demandé de transmettre un rapport annuel sur l'application de cette dérogation ainsi qu'une actualisation du plan de gestion tous les 5 ans à la Direction de la Nature et des Espaces verts ainsi qu'à la Direction extérieure de Mons du Département de la Nature et des Forêts.

- Pour la Direction de la Nature et des Espaces verts, vous pouvez envoyer ces documents soit :
 - par courrier postal : DNF-DNEV – Avenue Prince de Liège, 15 à 5100 Jambes,
 - par courriel :
 - en ligne via le lien suivant : <https://www.wallonie.be/fr/demarches/demander-une-derogation-aux-mesures-de-protection-des-especes>.
- Pour la Direction extérieure de Mons, vous pouvez envoyer ces documents soit :
 - par courrier postal : DNF Mons – Rue Achille Legrand, 16 à 7000 MONS,
 - par courriel : mons.dnf.dg@spw.wallonie.be.

Le Département de la Nature et des Forêts reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

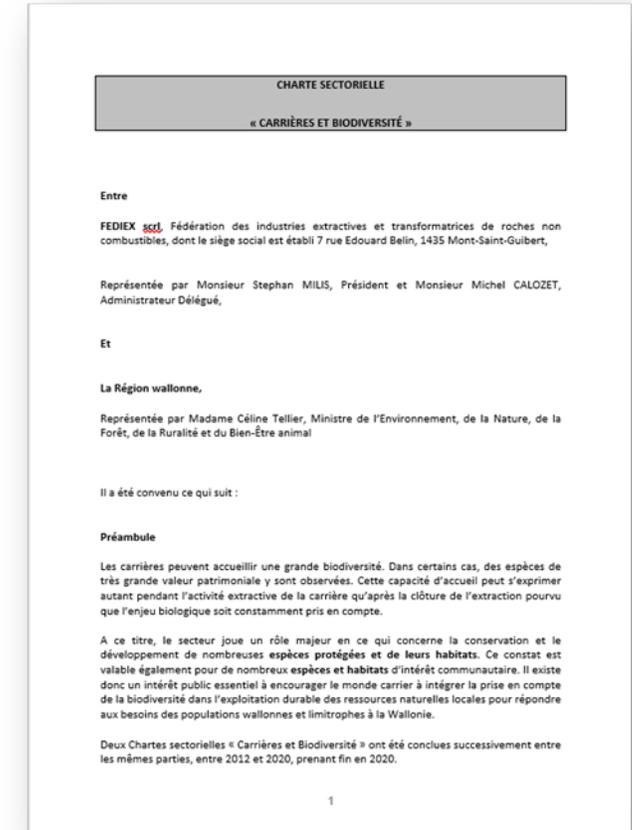
Service public de Wallonie agriculture ressources naturelles environnement

- Dérogation anticipée

- Durée: **15 ans** - en considération des impératifs d'extraction et du Plan de gestion
- Au **motif** de la protection de la faune et de la flore
- Octroi subordonné au **strict respect du Plan de gestion**
- Engagement à maintenir les éléments de nature temporaire et de nature permanente créés dans le cadre du Plan de gestion
- Rapport annuel synthétique
- Mise à jour du Plan de gestion tous les 5 ans

ENGAGEMENT À LONG TERME

- Nouvelle Charte « Carrières et Biodiversité »
 - Définition d'un plan d'action
 - 6 axes
 - Sensibilisation
 - Diffusion de bonnes pratiques
 - Formation
 - Actions sectorielles spécifiques
 - Echange d'informations
 - Prise en compte des aspects biodiversité dans le cadre du réaménagement des carrières
 - Comité de concertation
 - Rapport annuel



- Stratégie wallonne « Biodiversité 360° »

- Soutien à différentes actions:

- Actions de terrain: Plantation haies, éco-pâturages, abeilles sauvages, ...
 - Actions de formation/sensibilisation: réaménagement, parcours pédagogiques, formations spécifiques, organisation de workshop sur la cohabitation secteurs industriels / biodiversité, ...

- Stratégie Economie circulaire de Fedieux

- Cohabitation entre activité industrielle et biodiversité
 - Services écosystémiques



Merci pour votre attention.

Sébastien Loiseau – s.loiseau@fediex.be



FEDIEX